

Enjeu 2 : Garantir un usage équilibré de la forêt

Le deuxième enjeu consiste à pérenniser une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers. Les forêts du Pays du Grand Briançonnais accueillent en été comme en hiver de multiples activités de loisirs répondant ainsi à une demande sociale de plus en plus marquée sur le territoire. L'évolution de ces activités commence à engendrer une fréquentation « anarchique » ou « excessive ». La fréquentation touristique du massif vient s'ajouter à de nombreuses autres fonctions dont l'accumulation sur un même territoire cause des dommages au milieu forestier. Certains de ces usages peuvent avoir un impact sur la pérennité du couvert forestier. Ainsi le développement de ces activités induit à la fois un risque de conflits d'usage et des menaces sur la pérennité de l'état forestier. Cependant, la forêt du territoire est éminemment multifonctionnelle et ses usagers sont très attachés aux paysages qu'elle forme. Ainsi, à ce jour, peu de conflits d'usages ont vu le jour. La demande en matière d'éducation à l'environnement et la politique forestière de plus en plus basée sur la multifonctionnalité sont des éléments qui devraient permettre d'assurer un usage équilibré de la forêt

Il s'agit d'améliorer l'information du grand public sur les usages multiples de la forêt, de garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels.

- | | |
|------------|---|
| Objectif 1 | Mettre en cohérence les usages du milieu forestier |
| Objectif 2 | Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement |
| Objectif 3 | Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause |
| Objectif 4 | Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels |